

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mariage
Question écrite n° 119030

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conséquences douloureuses des mariages gris et des paternités et maternités grises. Chaque année, de nombreux enfants naissent en France de cette union trompeuse. Ils deviennent alors un « moyen », pour l'un ou l'autre des parents, d'obtenir des papiers leur permettant de rester sur le territoire national et d'obtenir certaines prestations sociales. Les articles L. 623-1 et L. 623-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoient des sanctions à l'encontre de ces conjoints « fraudeurs ». Malheureusement, nombre de personnes, le plus souvent de jeunes femmes, sont dupées. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre d'une part, pour faciliter l'annulation des mariages gris et d'autre part, pour que des campagnes préventives contre ces duperies soient menées.

Données clés

Auteur : M. Guy Lefrand

Circonscription: Eure (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 119030

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10480 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)